

Déclaration préalable

19 septembre 2018

Nous sommes à la veille de votre départ. Nous attendrons donc votre successeur pour savoir avec quel requiem nous accompagnerons ce changement, que nous espérons vivifiant. Et dans le grand capharnaüm des désordres à venir, nous voudrions vous faire part de quelques inquiétudes en nous adressant à la permanence de votre fonction.

Nous voyons des dossiers de transformations prenant des chemins de traverses. Votre autorité s'affaisse. Les goûteurs chargés de la sécurité de vos plats ne font plus leurs offices. Par exemple, Nous n'avons pas vu PLATAX dans la carte des menus à notre ordre du jour. Tous les plats se passent de gré à gré. Et il se dit que PLATAX est hâché menu, que les morceaux de réorganisation se mettent en place au sein de la Direction des Services de la DERS. L'ordre des IRP est rompu. Nous aurions aimé être invités à ce festin. La CFE CGC Orange trouve la façon de faire peu digeste d'autant qu'une résolution a été votée en ce sens. Nous vous le disons, nos maux d'estomac risquent de grossir passé l'automne.

D'un autre côté avec la manipulation toujours plus exponentielle des données du BIG DATA, nous aurions aimé comprendre l'organisation des traitements fixée par la RGPD. Ceci était promis dans une résolution de notre CE et nous en attendons toujours la présentation. Sur le terrain le changement se fait pourtant sentir. Le passage au BIG DATA s'accompagne d'un ensemble de restrictions qui empêchent les opérationnels et les chefs de projets de manipuler les données en toute autonomie. Il semblerait qu'il nous faille passer par une personne habilitée à traiter les requêtes du BIG DATA. Mais quelle est la teneur de cette habilitation et comment compenser cette perte d'autonomie ? Est-ce une conséquence de la RGPD ? Nous voyons ce pouvoir naissant sur les données du BIG DATA grandir et le contrôle sur les données augmenter. Tout ceci alourdit le contexte opérationnel et démobilise les acteurs investis dans leurs métiers.

Il est temps M. le Directeur de nous présenter le changement stratégique et opérationnel de l'apport du BIG DATA dans le management des processus, des projets et des métiers de votre établissement. Nous constatons que l'apport technologique du BIG DATA, tout comme peut l'être la virtualisation des réseaux ou la technologie SDN, est fait dans un espoir de rationalisation des coûts et non de développement d'un business. Il est de notre ressort de vous demander des éclaircissements sur ces orientations stratégiques qui semblent concourir aux enjeux de la DTSI.

Par ailleurs, la simultanéité des projets immobiliers à travers la France nous interroge. Comment tous les services de la DTSI vont-ils absorber le surcoût humain et financier d'un tel déménagement, au milieu des accélérations contraintes des programmes de déploiement, de la modernisation technologique, et des baisses importantes d'effectif ? Quelles sont les motivations profondes du placement de notre force au travail dans des immeubles en location ? La CFE CGC demande une réévaluation de la charge au travail des exercices 2019/2020 au regard de ces opérations. Nous vous alertons sur les risques liés à ces opérations à tiroirs

Nous sommes enfin soucieux de l'avenir des collaborateurs qui ont vu le virage stratégique de COME vers DISE et dont nous attendons qu'un avenir soit donné pour chacun d'eux.

Malgré toutes nos dissensions et nos impertinences, La CFE CGC vous remercie pour la qualité des échanges tenus dans cette instance. Nous vous souhaitons bon vent dans vos nouvelles fonctions.